

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01300

Numéro SIREN : 818 337 305

Nom ou dénomination : JAGADIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2021 sous le numéro de dépôt 23180

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)



IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

**GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**

19 AVR. 2021 N° 2031-SD
(2017)

DEPOT N° 23180.

Exercice ouvert le 01/01/2017
et clos le 31/12/2017

Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐
Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐
Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐

(cocher la ou
les cases
correspondantes)

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire JAGADIL
95 RUE VICTOR HUGO
92270 BOIS-COLOMBES

Préciser:
l'ancienne adresse en
cas de changement:

le téléphone:

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse
du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si
elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Transports de voyageurs par taxis - LOCATION GERANCE

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

Col. 1 Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)

24 081

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

— Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a

à déduire: quote-part des frais et charges correspondants ①..... b

revenus nets exonérés (a - b) c

— Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d

Total c + d

3 Total

24 081

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ①

24 081

4bis Revenu compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, produit et
recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies

e

- Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies

f

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues
pour les particuliers

à court terme et à long terme
exonérées

à long terme imposables
au taux de 16 %

à long terme différée de 2 ans
(art. 39 quinquies I-1 du CGI)

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ①

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐

ZRR art. 44 quinquies ☐

Autres dispositifs ☐ ①

Zone de restructuration de défense
(art. 44 terdecies) ☐

art. 44 octies et 44 octies A ☐

Zone franche d'activités ☐

Jeune entreprise (JEI) ☐

Option crédit d'impôt outre-mer
secteur productif (art. 244 quater W) ☐

Exonération ou
abattement pratiqué

sur les plus-values à
long terme imposables
au taux de 16 %

sur le bénéfice

Option crédit d'impôt outre-mer
secteur logement social (art. 244 quater X) ☐

7 BIC non professionnels (2031 Ter-SD) ① a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ①

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**ATTENTION: toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats
ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée.**

**Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code
général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.**

La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Recherche de formulaires ».

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie:

- Professionnel de l'expertise comptable: BA EXPERTISE COMPTABLE 11 AVENUE MICHELET 93400 SAINT OZEN

- Conseil:

- CGA:

- N° d'agrément du CGA

SELARÉ J.P. DE CASTET
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
9-11 Avenue Michelet
93400 SAINT-OZEN
Tél.: 01 40 10 60 31

À BOIS-COLOMBES, le 18/03/2018

Signature et
qualité du déclarant

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD
(2017)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
ADIL JAGA 95 RUE VICTOR HUGO 92270 BOIS-COLOMBES	B	100	

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2017

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice 2017

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise JAGADIL
Adresse 95 RUE VICTOR HUGO 92270 BOIS-COLOMBESdu
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 378
Total	3 378

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2017 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	3 378	- de l'exercice . 2017 . . 10	24 081
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire JAGA ADIL
PRESIDENTÀ BOIS-COLOMBES, le 18032018
Signature,

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>JAGADIL</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>95 RUE VICTOR HUGO 92270 BOIS-COLOMBES</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>5</td> </tr> </table>												8	1	8	3	3	7	3	0	5
8	1	8	3	3	7	3	0	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	1	7	
3	1	1	2	2	0	1	7													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		040	3 300	042				3 300											
	Total I (5)		044	3 300	048				3 300											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	264	070			264												
		Autres * (3)	072	25 388	074			25 388												
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	821	086			821												
	Charges constatées d'avance *		092		094															
	Total II		096	26 473	098			26 473												
Total général (I+II)		110	29 773	112			29 773													
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		100									
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126		10									
	Réserves réglementées *								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131		132									
	Report à nouveau								134											
	Résultat de l'exercice								136		24 081									
	Provisions réglementées								140											
Total I								142		24 191										
Provisions pour risques et charges								Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		5 582									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169		172									
	Produits constatés d'avance								174											
Total III								176		5 582										
Total général (I + II + III)								180		29 773										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise JAGADIL		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x
				Exercice N clos le 31/12/2017	
				1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
					67 536
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			332
					67 536
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260
		Total des charges d'exploitation (II)			264
					43 186
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
					24 351
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294
					269
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348
					300
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
					24 081
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 081
					314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990	
	Dont divers				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352
					354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	24 081
					372

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>JAGADIL</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	3 300	482		484		486	3 300												
TOTAL		490	3 300	492		494		496	3 300												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL				570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>JAGADIL</u>										Néant ☐ *																																																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																			
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																			
	Sur clients et comptes rattachés	650		650		654		656																																																																																																																			
	Autres provisions pour dépréciation	660		660		664		666																																																																																																																			
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																			
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																					
	Dotations		Reprises																																																																																																																								
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																					
Terrains	710		715		2																																																																																																																						
Constructions	720		725		3																																																																																																																						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																						
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																						
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																						
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780																																																																																																																	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																			
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																						
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																			
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																			
VI DIVERS																																																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																			
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																			
Montant de la TVA collectée								374	6 754																																																																																																																		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	7 452																																																																																																																		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise: JAGADIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		1
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 1 8 3 3 7 3 0 5

Dénomination de l'entreprise

JAGADIL

Adresse (voie)

95 RUE VICTOR HUGO

Code postal

92270

Ville

BOIS-COLOMBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JAGA Prénom(s) ADIL
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 08/11/1979 N° Département 75 Commune PARIS 15E Pays
 Adresse : N° 95 Voie RUE VICTOR HUGO
 Code Postal 92270 Commune BOIS-COLOMBES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 1 8 3 3 7 3 0 5

Dénomination de l'entreprise

JAGADIL

Adresse (voie)

95 RUE VICTOR HUGO

Code postal

92270

Ville

BOIS-COLOMBES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

PROCES VERBAL DE LA DECISION UNILATERALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

M. JAGA Adil, associé unique et président de la société JAGADIL, société par actions simplifiée au capital de 100 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 818337305, et dont le siège social est situé 95 rue Victor Hugo, 92270 BOIS COLOMBES

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 decembre 2017,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2017;
- l'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2017 et se soldant par un bénéfice de 24 081 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique constatant que le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24 081 euros constitue un bénéfice distribuable, décide de s'attribuer ledit bénéfice formant un dividende de 24 081 euros.

L'associé unique

